

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CLAUSES GENERALES

Nos fabrications sont soumises aux présentes conditions qui prévalent sur les conditions des acheteurs, sauf dérogation écrite et formelle de notre part. L'absence de réserves formulées par écrit dans les 3 jours suivant la réception du présent document emporte de plein droit de la part de l'acheteur l'acceptation pure et simple de nos conditions générales de vente, nonobstant toutes clauses et stipulations différentes imprimées sur ses commandes ou sa correspondance.

I. PRIX

Nos prix sont indiqués hors taxes et s'entendent à l'emballage départ de nos entrepôts. La facturation est faite aux prix en vigueur le jour de l'acceptation de la commande.

Voir nos conditions spéciales pour bénéficier du FRANCO.

II. LIVRAISONS

II.1 Délais de livraison:

Les délais de livraison prévus ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont fonction des disponibilités d'approvisionnement et de transport.

Les dépassements de délais de livraison ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts, à retenues, ni à annulation des commandes en cours.

Toutefois, si deux mois après une mise en demeure restée infructueuse, le produit n'a pas été livré, pour toute autre cause qu'un cas fortuit ou de force majeure, la vente pourra alors être résolue à la demande de l'une ou l'autre partie; l'acheteur pourra obtenir restitution de son éventuel acompte à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages et intérêts.

II.2 Transport:

Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, les expéditions effectuées en franco ne constituant pas une novation à cette règle.

En cas de manquant ou de détérioration de produits à l'arrivée, le destinataire doit:

- Inscrire sur le récépissé du transporteur des réserves précisant exactement le nombre de colis manquants ou détériorés, ou l'objet de la réclamation (coulures, bidons fuyards, cabossés, etc...)
- Confirmer ces réserves au transporteur dans les 3 jours ouvrables qui suivent la livraison par lettre recommandée (Cf article 105 du code de commerce)
- Il appartient au destinataire de prendre les réserves nécessaires à l'égard du transporteur, en accomplissant les formalités sus évoquées, pour faire valoir ses droits à toute indemnité éventuelle auprès de ce dernier (seul habilité à recevoir les réclamations et à leur donner la suite qui s'impose).
- En cas de livraison sur chantier, celui-ci doit être d'un abord accessible sans danger et sans risques. Nous déclinons toute responsabilité d'un dommage quelconque advenant sur ce chantier.

II.3 Responsabilités:

En cas de vice apparent ou de non confirmé des produits livrés, dûment constatés par RUST-OLEUM, l'acheteur obtiendra le remplacement gratuit ou le remboursement des produits RUST-OLEUM à l'exclusion de toute indemnité ou dommages et intérêts.

II.4 Retours

Tout retour de produits doit faire l'objet d'un accord expresse et écrit entre RUST-OLEUM et l'acheteur. Tout produit retourné sans accord préalable de RUSTOLEUM ne pourra donner lieu à l'établissement d'aucun avoir.

Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge de l'acheteur. Aucun retour ne sera accepté après un délai de 8 jours.

III. TRANSFERT DE RISQUES

Le transfert de risques sur les produits a lieu dès l'expédition de nos entrepôts. Il en résulte notamment que les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acquéreur.

IV. PAIEMENTS

IV.1 Conditions

Toutes les factures sont payables à 30 jours fin de mois, sans escompte, sauf dérogation acceptée expressément et par écrit.

Tout règlement doit être effectué à nos services centraux dont l'adresse est spécifiée sur nos factures. Toute traite dûment acceptée dans les conditions de l'article 125 du Code de Commerce et toute autre acceptation du règlement, ne constituent ni novation, ni dérogation à cette clause. Toute modification du montant TTC de la facture implique corrélativement la correction correspondante du montant de la TVA. En cas de solabilité insuffisante de l'acheteur, le délai de paiement convenu ne s'applique plus et les livraisons seront faites contre remboursement ou paiement préalable.

IV.2 Retard ou défaut de paiement

En cas de retard de paiement pour quelle que cause que ce soit, RUST-OLEUM pourra suspendre l'exécution de toutes les commandes en cours sans préjudice de toute autre action. Toute somme non payée à l'échéance prévue donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable au paiement d'intérêts de retard au taux d'escompte de la Banque de France au jour de la facturation majorée de deux points. Ces intérêts courront du jour de l'échéance jusqu'au paiement du principal, des frais et des accessoires.

En cas de défaut de paiement 48 heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon le semble à

RUST-OLEUM qui pourra demander en référé restitution des produits sans préjudice de tous autres dommages intérêts.

La résolution frappera non seulement la commande en cause, mais aussi toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non.

Le non retour dans les délais prévus à l'article 124 du Code de Commerce d'un effet envoyé à l'acceptation équivaut à un refus de paiement, et le dernier avis adressé vaudra mise en demeure.

Les livraisons intervenant entre le 25ème jour et la fin du mois ne peuvent en aucun cas donner lieu à un report d'échéance valeur du mois suivant.

IV.3 Déchéance du terme

Dans tous les cas qui précèdent, les sommes qui seraient dûes pour d'autres livraisons ou pour tout autre cause deviendront immédiatement exigibles si RUSTOLEUM n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes. L'acquéreur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dûes. Toute facture recouvrée par un service contentieux sera majorée à titre de clause pénale non reductible au sens de l'article 1129 du Code Civil d'une indemnité fixée forfaitairement à 15%.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans accord au préalable. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

V. GARANTIE

Toute spécification technique de nos produits n'est donnée qu'à titre indicatif pour obtenir les meilleures conditions d'utilisation, mais ne peut être opposée au vendeur en cas de non respect des normes de stockage, de mise en oeuvre par l'utilisateur qui doit s'assurer de la conformité des produits avec le support.

VI. CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

En cas de litige, la loi française est applicable et le Tribunal de Commerce de PONTOISE est seul compétent, quels que soient le mode de règlement (traites etc...) et les conditions de livraison, et ce, même en cas de demande incidente, d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.

VII. CAS FORTUITS ET FORCE MAJEURE

L'inondation, l'émeute, l'incendie, les greves, les accidents de toutes sortes et tous faits de la nature et/ou de la force majeure survenant dans nos usines ou celles de nos fournisseurs, ainsi que l'impossibilité de recevoir nos matières premières ou d'effectuer nos expéditions, par suite de difficultés de transport, sont considérés comme cas de force majeure et nous déchargent de toute obligation de livrer.

VIII. CLAUSES COMPROMISSOIRES

Les parties conviennent de soumettre tous les litiges sans exception pouvant naître du présent contrat à un tribunal arbitral qui sera constitué de la manière suivante:

Chaque partie désignera un arbitre, à défaut par l'une d'elles de le faire, son arbitre sera nommé par le Président du Tribunal de Commerce du Siège du vendeur statuant en référé. Si les arbitres ne peuvent s'entendre pour vider le différend et rendre leur sentence d'accord, ils pourront s'adjoindre un tiers arbitre; s'ils ne peuvent s'entendre sur son choix, ce tiers sera désigné à la demande de la partie la plus diligente du Tribunal de Commerce du Siège du vendeur statuant en référé,

Toute modification aux conditions ci-dessus est immédiatement applicable aux commandes postérieures à la date de modification.